



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire Plaine du Rhin - Secteur Lauter - 2014-2016

Rapport n° CP/2014/306

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie de suivi financier des contrats de territoire de 1^{ère} génération prévoit la réalisation de bilans financiers annuels ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2. Par délibération du 31/03/2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire Plaine du Rhin - Secteur Lauter.

Suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Lauter avec celle de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach et celle de Seltz-Delta de la Sauer, ayant abouti à la nouvelle Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, il est prévu de fusionner les deux Contrats de Territoires concernés (*CT Lauter 2011-2016 et CT Canton de Seltz 2007-2013*) dans un nouveau contrat Plaine du Rhin 2014-2016 qui sera validé prochainement.

Il comprendra deux sous-secteurs : le secteur Seltz (*contrat de 2^{ème} génération*) et le secteur Lauter (*contrat 1^{ère} génération*). Chacun de ces secteurs bénéficiera ainsi de sa propre annexe financière.

Le présent rapport concerne exclusivement le secteur Lauter. L'annexe du secteur de Seltz sera validée prochainement simultanément au nouveau contrat Plaine du Rhin.

Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoire de 1^{ère} génération, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2011 - 2013 et la programmation des projets actualisée pour la période 2014 - 2016. Les subventions relatives à l'eau potable, l'assainissement, les déchets, les cours d'eau et l'habitat sont comptabilisées hors enveloppe de référence dans le bilan.

1 – Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2011 – 2013 par volet et thématique

Le bilan financier réalisé au 31/12/2013, nous donne une répartition par volet des aides attribuées au territoire telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

	Avec impact sur l'enveloppe de référence	Sans impact sur l'enveloppe du territoire	Total
Volet 1	357 489 €	42 357 €	399 846 €
Volet 2	73 684 €	0 €	73 684 €
Total	431 173 €	42 357 €	473 530 €

Les montants les plus significatifs ayant impacté l'enveloppe de référence, engagés par le Conseil Général, ont financé les opérations suivantes, pour le volet 1 et le volet 2 :

- Réhabilitation de l'école de Salmbach ;
- Acquisition de l'immeuble 26 rue du Général Mittelhauser pour la Maison des Services de Lauterbourg.

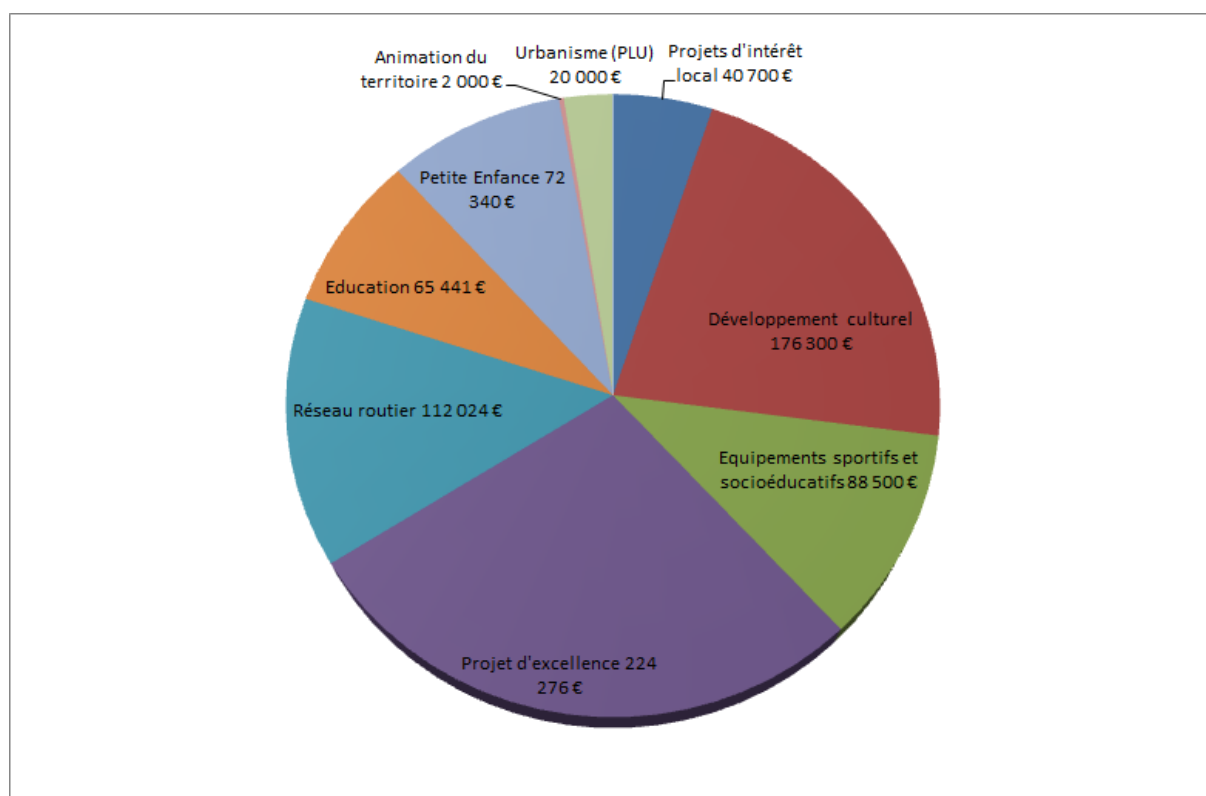
La répartition par thématique des subventions votées pour le volet 1 et le volet 2 est la suivante :

	Voté 2011+2012+2013		
	V1	V2	Total
Animation du territoire	0 €	70 443 €	70 443 €
Développement touristique	0 €	3 241 €	3 241 €
Développement culturel	36 743 €	0 €	36 743 €
Education	187 151 €	0 €	187 151 €
Réseau routier	32 474 €	0 €	32 474 €
Equipements sportifs et socioéducatifs	13 560 €	0 €	13 560 €
Projets d'intérêt local	87 561 €	0 €	87 561 €
Total	431 173 €	73 684 €	431 173 €

A l'issue de cette première période, le solde de l'enveloppe disponible s'élève à 801 581 € pour 2014/2016. Au vu de ces éléments et suite à un recensement des projets locaux, une nouvelle programmation a été établie pour les 3 années restantes du contrat.

2 – La nouvelle programmation 2014 - 2016

La nouvelle programmation du contrat sur la période 2014 – 2016, jointe au présent rapport, correspond à la répartition thématique suivante :



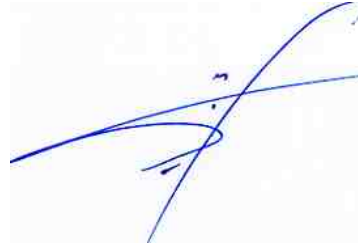
Les montants des subventions prévisionnelles estimées et imputées à l'enveloppe du territoire s'élèvent ainsi à 801 581 €. 28 % de cette somme seront consacrés au projet d'excellence, à savoir l'extension du camp de tourisme de Lauterbourg par l'installation de chalets, 22 % à des projets de développement culturel (*entretien du patrimoine*), 14 % à l'aménagement de la voirie et 11 % à des projets relatifs à des équipements sportifs et socioéducatifs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de territoire Plaine du Rhin - Secteur Lauter - pour la période 2014-2016, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL